

NYON VA ENFIN CONSTRUIRE UN CENTRE POUR REQUÉRANTS

ASILE

Cette fois, c'est décidé. Nyon aura son centre de requérants d'asile permanent. Qui accueillera à la fin de l'année une soixantaine de personnes à l'Esp'Asse.

MADELEINE SCHÜRCH

Longtemps montré du doigt pour son manque de structures d'accueil pour requérants d'asile, l'ouest du canton va se rattraper. Nyon a enfin proposé une solution qui permettra de fermer l'hébergement d'urgence, ouvert il y a une année dans un abri PCi. Mercredi, la ville a signé une convention avec l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) et la Fondation Esp'Asse pour la construction d'un bâtiment pouvant accueillir 60 personnes en cours de procédure d'asile ou bénéficiant d'une admission provisoire.

D'ici à la fin de l'année, des pavillons seront érigés sur la partie nord du parking de l'ancienne usine Stellram, transformée en 2001 en centre socioculturel abritant déjà de nombreuses associations et ateliers d'artistes. Ces logements provisoires permettront d'héberger des familles et des célibataires demandeurs d'asile, et plus seulement des cas Dublin (*ndlr: personnes ayant déjà été enregistrées dans un autre pays de l'Espace Schengen*) de courte durée, comme c'est le cas à l'abri PCi. A plus long terme, cette structure modulaire sera remplacée par un bâtiment définitif, à construire sur le site de l'Esp'Asse.

C'est en janvier dernier, alors que le Conseil communal accordait un crédit pour l'étude d'un plan de quartier dans ce secteur d'Etraz-Sud, que la ville s'est approchée de la fondation propriétaire des lieux. Celle-ci s'est montrée ouverte pour accueillir le futur centre, puisqu'elle envisageait de construire des logements à caractère social, notamment les appartements de secours qui font tellement défaut dans la région. «L'EVAM aurait voulu qu'on lui accorde un droit de superficie et construire lui-même, mais nous préférons garder la maîtrise du site, pour garantir l'esprit des lieux», explique Jean-Claude Bouvrot, administrateur de l'Esp'Asse. La fondation prendra donc à sa charge la réalisation des pavillons et, plus tard, du bâtiment définitif. L'EVAM sera ainsi locataire des logements individuels.

Capacité limitée

«Tous les partenaires sont ravis de cet accord, notamment la ville, qui pourra enfin offrir une structure correcte et permanente aux requérants», se réjouit Olivier Mayor, municipal des Affaires sociales. Porte-parole de l'EVAM, Emmanuelle Marendaz Colle relève l'excellente situation du futur centre, près de la gare, des bus et des magasins du centre-ville. Néanmoins, la Municipalité a voulu en limiter la capacité. «Jusqu'ici, tout s'est fort bien passé, notamment grâce aux bénévoles, dans un abri PCi qui a hébergé jusqu'à 120 hommes. Mais nous avons estimé qu'une structure pour 60 personnes qui feront des séjours de plus longue durée est une proportion raisonnable pour une ville de la taille de Nyon», précise Olivier Mayor. L'EVAM cherche à ouvrir à La Côte une deuxième unité d'accueil dans une commune de plus de 2000 habitants.